



Le Sacré Cœur
Ecole maternelle et élémentaire
8, rue des Vénètes 56000 Vannes
☎ 02.97.40.46.91
e-mail : eco56.sc.vannes@e-c.bzh
site : www.ecole-sacrecoeur.org



RENTREE DES CLASSES

Mardi 1 Septembre 2020 à 8 h 25

Les listes de classes seront consultables en ligne sur le site de l'école **le jeudi 27 août** à partir de 17 heures.

www.ecole-sacrecoeur.org (onglet « Informations »)

Nous avons fait la répartition des élèves dans les classes avec un grand sérieux. Nous ne souhaitons pas être amenés à la changer.

Important : **le vendredi 28 août** l'école sera fermée pour permettre à tous les personnels de participer à la réunion de rentrée.

• OUVERTURE DES BUREAUX

Secrétariat : lundi, mardi, jeudi, vendredi de :
8 h 00 à 12 h 00
13 h 30 à 17 h 00

Direction :

Le directeur reçoit sur rendez-vous.
Ceux-ci sont à prendre au secrétariat.

DATES DES VACANCES SCOLAIRES 2020-2021

	Début du congé après la classe	Jour de rentrée
TOUSSAINT	Vendredi 16 oct. 20	Lundi 2 nov. 20
NOËL	Vendredi 18 déc. 20	Lundi 4 janv. 21
HIVER	Vendredi 19 fév. 21	Lundi 8 mars. 21
PÂQUES	Vendredi 23 avril. 21	Lundi 10 mai. 21
ETE	Mardi 6 juil. 21	

• LES HORAIRES

	Début de la classe	Fin de la classe
Matin	8 h 25	11 h 40
Après-midi	13 h 15	16 h 30

• **Le vendredi : fin de la classe à 15h30**

Garderie possible et gratuite de 15h30 à 16h30. (Il n'est possible de récupérer les enfants qu'à 15h30 ou à 16h30, pas entre les deux)

• **Seuls les enfants restant à la cantine sont pris en charge de 12 h 15 à 13 h 05.**

➤ **Portails fermés sur ce créneau**

• **Les enfants déjeunant chez eux ne doivent pas arriver avant 13 h 05**

• LA GARDERIE (maternelle et primaire)

de 7 h 30 à 8 h 15

de 16 h 45 à 19 h 15

• ETUDE

(sur le temps de la garderie à partir du CP)

de 16 h 45 à 17 h 45.

Les enfants vont ensuite en garderie.

Le coût de la garderie du soir et/ou de l'étude est forfaitaire : **3€ par soirée.**

↳ pour les maternelles le goûter est fourni par l'école

En cas de dépassement horaire un surcoût de 10€ par ¼ d'heure de retard sera appliqué.



ATTENTION !

➤ **Merci de noter qu'il n'y aura pas classe :**

○ **Vendredi 4 décembre 2020 :**
Journée de la communauté éducative

○ **Vendredi 14 mai 2021 :**
Pont de l'Ascension

IMPORTANT

Pour nous joindre :

Merci de privilégier la messagerie Internet :

- ✚ Pour le secrétariat : admconv@wanadoo.fr
- ✚ Pour la comptabilité : comptascv@orange.fr
- ✚ Pour la direction : eco56.sc.vannes@e-c.bzh

ABSENCES

Les absences et toutes les informations concernant vos enfants, sont à signaler au secrétariat **avant 9h** (en précisant la classe) à l'adresse : admconv@wanadoo.fr

COMPTABILITE

Vous pouvez choisir le montant de la contribution des familles :

- 24 € •26 € ou •28 €
par mois **sur 10 mois** pour la maternelle
- 26 € •28 € ou •30 €
par mois **sur 10 mois** pour l'élémentaire

ASSURANCE

Vos enfants sont **tous** couverts par l'assurance Scolaire et Extra-scolaire « Mutuelle Saint-Christophe » souscrite par l'école. **Son coût est compris dans la scolarité.**

LES FOURNITURES

Aucune fourniture collective n'est facturée aux élèves des communes de **Vannes, Plescop et Ploeren** qui versent à l'école une subvention. Pour les autres une somme de **4,20 €** sera facturée mensuellement sur 10 mois.

RESTAURATION

Le quotient familial est calculé par l'Accueil Unique (22 rue Victor Hugo-Vannes) à partir de votre avis d'imposition, de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

- 1- Pour les familles vannetaises **NOUVELLES dans l'école** : l'attestation de quotient familial est à nous remettre **pour le 10 septembre**.
- 2- Pour les familles vannetaises déjà dans l'école, la mise à jour du quotient familial sera à effectuer à compter du **1^{er} janvier 2021**. Merci déjà d'en prendre note.

Tarifs 2020-2021

A	B	C	D
4,35€	4,11€	3,87€	3,66€
E	F	G	H
3,11€	2,48€	1,86€	1,64€

REGLEMENT DES FACTURES

Cette année, à nouveau, nous divisons l'année en 11 périodes.

Vous recevrez, **par mail**, 11 factures.

Pour le règlement de ces factures deux possibilités vous sont offertes :

❶ PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

A partir du 6 de chaque mois, en 11 versements échelonnés **d'octobre 2020 à août 2021**, le dernier versement étant le solde de l'année.

Si vous avez choisi le prélèvement automatique l'an dernier, vous n'avez aucune démarche à effectuer.

❷ PAIEMENT PAR CHEQUE OU ESPECES

Il reste possible même si le prélèvement est à privilégier.

Le règlement est à effectuer à réception de chaque facture (x11) à l'ordre de : Les chèques seront à l'ordre de « **OGEC- ECOLE LE SACRE-CŒUR** »